

Mémoires du confinement



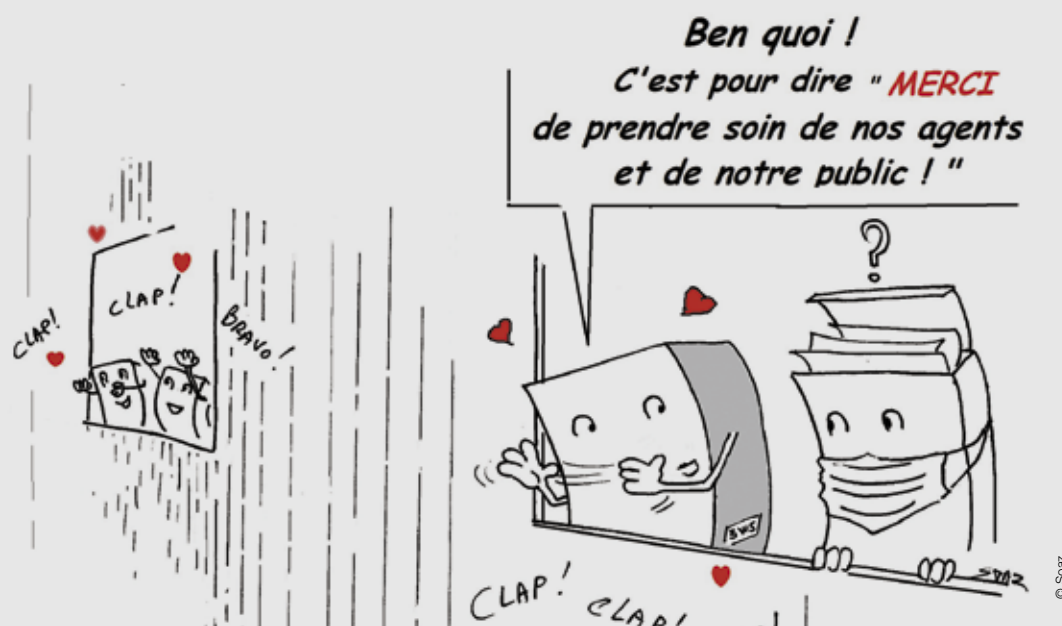
Coordination :

Anne Clerc
Déléguée générale
de l'AAF



Introduction

Comment les archivistes ont-ils vécu ce confinement et cet étrange début d'année? Nous ouvrons ce dossier avec les mots de Bruno Latour, éminent intellectuel, qui a amorcé une réflexion majeure sur ce que nous pouvons (enfin) nous permettre de remettre en cause à l'aune de cette crise sanitaire. Nous souhaitons aussi que ce numéro soit celui des adhérents et nous vous avons sollicités pour rendre compte de vos nouvelles pratiques de (télé)travail. Nous vous avons également interrogés sur la collecte dédiée à la mémoire du confinement, d'autant que les médias et l'opinion publique, plus que jamais, nous ont sollicités pour interroger cette démarche, dans vos services. En outre, il nous semblait nécessaire de donner la parole aux archivistes des établissements de santé qui témoignent de la crise, vécue de l'intérieur. Ceux-ci soulignent un point qui émerge nettement au fil du dossier : quel peut être le rôle des professionnels des archives dans un monde où les données numériques ont été démultipliées et disséminées sur cette courte période? C'est aussi sur ce thème que nous clôturons le dossier : quel équilibre peut-on trouver entre libertés individuelles, respect de la vie privée et nécessité, ou obligation, de partager des données pour favoriser les échanges ou se protéger collectivement?



Retrouvez sur notre site Internet, dans l'espace dédié à ce numéro, l'interview de Bruno Latour ainsi que l'intégralité des témoignages des archivistes sur le télétravail et la mémoire du confinement.



Bruno Latour © Université de Bergen

Rencontre avec Bruno Latour

Dans l'édito du numéro 133 d'*Archivistes !* paru pendant le confinement, Céline Guyon mentionnait les propos de Bruno Latour¹ afin d'interroger les lecteurs et adhérents de l'AAF sur le rôle des archives à l'aune de la crise sanitaire que nous avons vécue (vivons encore ?). « Sans archives, comment comprendre l'ampleur de la pandémie et son impact sur les sociétés ? Sans archives, comment documenter les décisions et les actions prises par les responsables politiques ? Sans archives, comment "faire société" ? »

Bruno Latour est sociologue, anthropologue et philosophe des sciences. Il a fait don, il y a peu, de ses documents personnels aux Archives municipales de Beaune, pour lesquelles a travaillé Sonia Dollinger, directrice de l'établissement jusqu'en août 2020. Une occasion inespérée pour interviewer le chercheur sur cette urgence sanitaire qui a eu la vertu de nous faire réaliser qu'un changement radical était possible. « Si tout est arrêté, tout peut être remis en cause. » Et, que peuvent les archives « dans le monde d'après » ?

Que pensez-vous de l'appel à collecte de la mémoire du confinement ? Peut-on craindre que cela se limite à une collecte « de l'émotion » ?

C'est important de le faire pour la simple raison que si, d'ici quelques mois, la Covid-19 est maîtrisée, on ne se souviendra pas du tout des émotions suscitées par le confinement. Actuellement, nous sommes dans une position de reprise et d'oubli. Je ne peux donc qu'encourager cet appel. Cette collecte ne sera peut-être pas représentative, mais les archives ne le sont-elles jamais ?

Avez-vous écrit des mémoires de confinement vous-même ?

Non, j'ai moi-même passé beaucoup de temps à lutter contre la Covid-19 et cela a pris du temps, mais j'ai utilisé cette période pour réfléchir à la suite, pour éviter de reprendre la vie telle qu'elle était avant. Comment occuper ce temps ? J'ai interrogé les gens sur les choses qu'ils aimeraient continuer ou arrêter. Ce projet² a eu un écho dans le monde entier. Il s'agissait de réfléchir à ce « hiatus » introduit dans le temps, qui était aussi une chance. Que faire ? Les réponses seront exploitées par le Médialab de Sciences Po. Elles ne sont pas extraordinaires et il faut parfois creuser plus avant, mais cela est dû au fait que la population dans son ensemble est dépolitisée. À titre d'exemple, si quelqu'un répond qu'il faut supprimer le tourisme de masse, il est intéressant de l'interroger notamment sur ce que l'on fait des gens qui travaillent dans ce secteur. Là, on entre ensuite dans une réflexion plus politique.

Avez-vous pu déjà exploiter les réponses données à ce questionnaire ?

On a plusieurs corpus issus de ce questionnaire. Ce n'est pas l'aspect statistique qui m'intéresse, même si les sujets relatifs à l'alimentation et au tourisme



© Consortium Où atterrir à La Mégisserie (Saint-Junien, Haute-Vienne)

émergent d'ores et déjà de façon significative. Il y a aussi les questions de mobilité. Ce qui est très intéressant, c'est de retravailler ce questionnaire, pour aller plus loin, et cela se rapproche des cahiers de doléances, car on entre dans l'autodescription. Ce n'est pas l'agrégation des résultats qui m'intéresse mais le multiple, le singulier, pour aller ensuite dans des réflexions sur ce que l'on peut faire pour changer dans son environnement direct. Comment repenser nos administrations ? Et en tant que citoyens, qu'en attendons-nous ? On peut ensuite repolitiser les individus et éviter l'écueil de l'opinion et de l'indignation qui ne sont aucunement constructifs à une époque où ils prédominent.

Au moment de la crise des gilets jaunes, vous avez remis à l'honneur la question des cahiers de doléances en lançant l'atelier « Nouveaux cahiers de doléances ». Encore une référence au passé, et donc aux archives ! Que pouvez-vous nous dire de ce rapport que vous entretenez avec ces références aux archives ? La solution pour l'avenir se cache-t-elle finalement dans l'étude du passé ?

Moi, j'ai une demande pour les archivistes, car je n'ai pas toujours accès aux archives des cahiers. Si beaucoup ont été numérisées en 1989, il manque souvent la partie descriptive qui est la plus intéressante. C'est formidable de relire les cahiers de doléances en écho aux ateliers que nous menons actuellement.

1. Bruno Latour, « Imaginer les gestes-barrières contre le retour à la production d'avant-crise », *AOC*, 30 mars 2020.

2. Le 1^{er} mai 2020 donc, avec les équipes du Médialab de Sciences Po, il a lancé le site Où atterrir – titre éponyme d'un de ses essais paru en 2017 [ouatterrir.medialab.sciences-po.fr/#/].

Souvent les problèmes sont identiques. Nos ancêtres étaient en mesure de décrire leurs problèmes et leurs conditions de vie en détail, ce qui semble plus difficile aujourd'hui ; nous sommes dans l'abstraction.

La question des changements climatiques s'étudie également sur un temps long. Est-ce votre cas ? Est-ce que les archives peuvent être un recours ou un élément sur lequel s'appuyer pour évoquer les bouleversements du temps présent ?

Dans la perspective qui m'intéresse actuellement, les archives sont l'instrument pour lutter contre ce que les Anglais appellent le « *shifting baseline* »³, c'est-à-dire le déplacement de la référence de base. Chaque génération a oublié, écologiquement parlant, ce qu'il y avait dans le monde d'avant. Si l'on prend trois générations de pêcheurs, chacun se souvient individuellement d'une certaine abondance de poissons dans son enfance alors qu'en réalité, cela n'a plus rien à voir. Ce *shifting baseline* dépend de l'archivage, pas simplement des documents, mais aussi des données. Il y a également les archives en sciences naturelles et notamment les observatoires naturels qui permettent de se rendre compte de la catastrophe climatique et écologique. Il faudrait se reporter, aussi, aux « archivistes naturels » que sont les arbres et les rochers, par exemple. Pourrait-on désigner les glaciers de l'Antarctique comme des sources d'archives ?

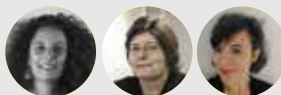
Est-ce que les archives ne sont pas finalement la quintessence de l'anthropocène ou du moins sa manifestation la plus complète ? Dans une forme de désagrégation générale (changements climatiques, extinction de masse, etc.), n'est-il pas étonnant que l'humain se préoccupe des traces qu'il laisse ?

C'est une question difficile, mais nous ne sommes pas les « derniers hommes ». Il faut archiver les glaciers qui disparaissent. Il est important de transmettre cette mémoire à nos arrière-petits-enfants. Il serait horrible d'imaginer un monde sans cette mémoire-là. Il faut démultiplier l'archivage de notre environnement, des données du monde qui nous entoure.

Cela nous amène à évoquer la question de vos propres archives, vos archives de chercheur et vos archives personnelles. Est-ce que cette question est une préoccupation ancienne ?

J'ai réagi rapidement suite à un cancer en me disant qu'il ne fallait pas laisser cela à mes enfants, car ce serait une source « d'emmèlements ». J'ai choisi les Archives municipales de Beaune, ma ville natale. Je n'avais pas d'autres raisons plus « sérieuses » que cela. Et puis, en tant que chercheur, je me suis dit que mes notes de travail devaient être conservées pour d'autres universitaires ou historiens. D'ailleurs, je ne sais pas si Sonia [Dollinger] a réussi à classer aisément ces documents annotés.

Interview menée par **Céline Guyon** (présidente de l'AAF), **Sonia Dollinger** (directrice des Archives municipales de Beaune, jusqu'en août 2020) et **Anne Clerc** (déléguée générale de l'AAF)



© Consortium Ou atterrir à La Mégisserie (Saint-Junien, Haute-Vienne)

3. Un phénomène théorisé en 1995 par le chercheur canadien Daniel Pauly et connu sous le nom de « syndrome du changement de base ».

Les archivistes et le télétravail

À compter du 17 mars 2020, près de 8 millions de personnes, soit un tiers environ de la population active, ont dû s'aménager un coin de bureau dans leur domicile. Si un grand nombre de métiers ont été confrontés à la question du télétravail, que s'est-il passé du côté des services d'archives ? Pour ce dossier, nous avons interrogé les professionnels sur ce qu'a permis ou non le travail à distance. Retours et synthèses sur le travail « confiné » des archivistes.



Espace de télétravail
d'une des archivistes des
Archives municipales
de Dijon
© Archives municipales de Dijon

« Certains archivistes soulignent également que, durant cette période, leur métier a été reconnu et valorisé auprès des élus, plus spécifiquement sur la gestion de l'informatique. »

D'emblée, une grande disparité logistique, informatique et matérielle apparaît entre les structures ayant répondu à notre appel à témoignages. Si certains étaient déjà dotés de postes informatiques adaptés, il a fallu pour d'autres attendre plusieurs semaines avant

de pouvoir équiper convenablement les agents ou les salariés. Accès aux serveurs, tests et mise en place d'outils de visioconférence adaptés : le télétravail a interrogé les pratiques numériques et technologiques des établissements et des collectivités et a été l'occasion de conduire une réflexion plus globale sur l'animation, la gestion des équipes et sur les tâches pouvant être réalisées ou non à distance. Il a fallu, en effet,

réorganiser le travail, et les encadrants soulignent la singularité de cette expérience : maintenir un lien avec les agents, expérimenter et s'adapter à des outils numériques nouveaux et chronophages de prime abord, revoir les missions et les actions dévolues aux agents. Différents projets ont été menés durant cette période : tableau de gestion, transcription collaborative, réflexions sur l'archivage électronique, projets GED, reprise et achèvement d'instruments de recherche, préparation d'expositions prévues pour l'automne 2020 ou 2021, préparation des actions culturelles et pédagogiques de la rentrée, etc. La présence sur les réseaux sociaux a pu être exigée de la part des collectivités et l'appel à collecte sur la mémoire du confinement a été un marqueur fort pour les éta-

blissements qui sont clairement apparus comme des communicants et des services publics, méconnus mais de premier ordre. Par ailleurs, la plupart des services d'archives ont poursuivi les activités quotidiennes. Les demandes des usagers sont demeurées une priorité pour les établissements ; les demandes urgentes nécessitant un déplacement sur les sites ont été honorées. Ainsi, le service public a été dans l'ensemble maintenu. En outre, il est largement mentionné que le télétravail a permis d'avancer sur des « projets de fond » ou nécessitant des temps d'isolement et de réflexion longs. Les projets souvent « remis à plus tard » ont également pu être traités.

Pour les professionnels, moins bien équipés, d'autres missions ont pu être confiées comme la veille documentaire, le traitement simple des demandes par mail, l'animation des réseaux sociaux ou des sites Internet. La médiation numérique a été importante durant cette période et appréciée des usagers : jeux, tutoriel pour s'initier à la généalogie, les établissements ont rivalisé d'inventivité pour que le patrimoine local soit une source de divertissement durant la période du confinement.

Mais le télétravail n'a pas pu être un recours systématique pour les archivistes. En effet, pour les directeurs d'établissements, la surveillance des locaux a nécessité de maintenir une présence partielle sur les sites, tout comme le maintien du standard téléphonique. Très largement, également, les services publics d'archives ont préparé et anticipé le retour à la vie non confinée : quelles procédures pour la collecte ? la communication ? les salles de lecture ?

Certains archivistes soulignent également que, durant cette période, leur métier a été reconnu et valorisé auprès des élus, plus spécifiquement sur la gestion de l'informatique, des données, les projets de signature électronique ; une opportunité pour créer de nouvelles alliances et envisager des projets transverses au sein des administrations entre DSI et archivistes ? La mission de conseil sur les archives numériques semble en effet s'être accélérée durant le confinement.

Diversement apprécié, le télétravail est reconnu comme une possibilité d'améliorer l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, même si certains soulignent qu'il a été rendu difficile par la présence des enfants à domicile qu'il fallait également accompagner pour le suivi scolaire. Une lassitude émerge aussi quant aux outils de communication numérique entre collègues, sujets aux aléas de connexion. La nécessité de se retrouver entre collègues a été soulignée, le besoin de maintenir une cohésion d'équipe, tout comme la reprise d'une activité à même de répondre aux attentes et aux besoins de tous les publics. La

réouverture des services, la mise en place des gestes barrières adaptés, la rédaction d'un plan de reprise d'activité sont souvent mentionnées dans les témoignages comme une priorité et comme un sujet important durant les dernières semaines de confinement. En effet, la plupart des personnes interrogées rappellent que les archives physiques, leur collecte et leur communication sont des tâches de première importance. Aussi, le télétravail sera peu déployé à l'avenir ; certains évoquent la possibilité de le maintenir une journée ou deux par semaine, mais il reste peu adapté aux professionnels des archives. Plus généralement, la question du télétravail vient également interroger la qualité de la vie privée et la possibilité d'articuler, avec facilité ou non, sphère professionnelle et sphère familiale. Autre sujet amorcé, qui demanderait d'aller plus avant : que signifie « faire équipe », quelle « cohésion » lorsque l'on travaille à distance ? Faire équipe, oui, mais pour qui ? Et pourquoi ?



Anne Clerc
Déléguée générale de l'AAF

Découvrir le SIAF à distance : histoire d'un stage

Dans le cadre de mon master 2 « Archives numériques » à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib), j'ai effectué un stage de fin d'études d'une durée de quatre mois. Celui-ci s'est déroulé au Service interministériel des Archives de France (SIAF)... ou presque !

Lundi 23 mars 2020. Alors que la situation sanitaire liée au coronavirus ne cesse de se dégrader et que la France fait l'expérience du confinement depuis quelques jours, j'envoie un courriel à mon tuteur afin de l'avertir que je suis prêt à débiter mon stage. C'est

en effet mon premier jour, et il me répond puis m'appelle peu de temps après, juste celui qui lui est nécessaire pour planifier la matinée de ses deux enfants. Il m'explique l'organisation des prochaines semaines et détaille mes missions, dont celle

consistant à rencontrer par téléphone mes nouveaux collègues du bureau de l'archivage numérique, des normes et référentiels et à découvrir leurs (multiples) travaux. Une mission somme toute représentative de ce que sera « mon » confinement.

Dans la pratique, mon quotidien pendant cette période s'apparentait en effet à celui de beaucoup d'autres télétravailleurs : riche en coups de fil, emails et visioconférences (non sans les quelques soucis techniques qui font tout leur charme). Cependant, là où la difficulté pour d'autres pouvait être de garder le lien malgré la séparation, elle résidait pour moi (et sans doute pour mes interlocuteurs) dans le fait de le créer.

À cela s'ajoutait la compréhension du vaste périmètre des activités du SIAF, que les ressources du portail FranceArchives m'ont aidé à appréhender. Bref, deux aspects qui définissent le service : son côté productif, et celles et ceux à qui il le doit et qui incarnent son côté humain. À ces derniers, je suis grandement reconnaissant pour toute la pédagogie, la bienveillance et la patience dont ils ont fait preuve, et qui ont permis de réduire virtuellement la distance.

Le troisième aspect du SIAF, celui matériel et architectural, je l'ai finalement découvert à partir du mois de juin. Au départ peu habité, le bâtiment situé dans le quadrilatère des Archives nationales a repris vie à l'approche de l'été. Ce fut peut-être mon cas aussi après deux mois et demi passés dans ma chambre, car, entre celle-ci et le SIAF, il n'y avait pas qu'un écran. Et mon tuteur de déclarer, au moment de mon départ : « On n'a pas l'habitude de dire ça aux stagiaires, mais merci d'avoir réussi à venir. » Merci pour l'accueil, car, vraiment, tout le plaisir fut pour moi !



Luc Detembel
Étudiant à l'Enssib

« On n'a pas l'habitude de dire ça aux stagiaires, mais merci d'avoir réussi à venir. »

Comment archiver le temps présent ?

« Nous vivons un épisode exceptionnel, qui est déjà l'histoire » : les Archives des Vosges ont lancé pendant le confinement une initiative originale sur leur compte Twitter : #memoiredeconfinement. Il s'agit d'une collecte de témoignages, menée par le service au cœur même de la crise.

« L'idée nous est venue simultanément, à notre collègue des Archives municipales de Beaune et à moi-même, sans que nous nous soyons concertés. L'idée nous est venue au premier soir du confinement », souligne François Petrazoller, directeur des Archives départementales des Vosges. « Au niveau national, l'écho de cette collecte a été inattendu et les médias se sont emparés du sujet comme si, avec le confinement et cette situation exceptionnelle, l'opinion publique se tournait vers le pérenne plutôt que l'éphémère [...], comme si on revenait à l'essentiel, et la mémoire en fait partie. Les archives s'inscrivent dans un temps long. » Cet appel n'était pas inédit. Des collectes thématiques ont déjà été organisées, comme autour de 14-18 ou encore suite aux attentats de *Charlie Hebdo* en janvier 2015. Mais l'impact a ici été beaucoup plus important. Nadine Rouquet des Archives municipales et communautaires de Bourges rappelle que « l'histoire d'un territoire s'écrit grâce aux témoignages de chacun ». Sonia Dollinger, directrice des Archives municipales de Dijon, précise qu'ici le caractère inhabituel est que « les services d'archives ne se "contentent" pas de collecter les messages spontanément déposés ou des initiatives existantes mais appellent à créer l'archive ». Les documents sont assez introspectifs, de qualité inégale. Des artistes amateurs ont saisi l'occasion pour remettre des poèmes, dessins, journaux, photos, etc. Ces documents révèlent un certain désarroi et des angoisses pour les générations futures. Résidents d'EPADH, enfants scolarisés, personnes souhaitant rester anonymes, élus ont transmis ici et là des documents sur cette époque. 200, 40, 20, 5 documents... Il faudrait s'interroger sur qui témoigne et pourquoi ? Pourquoi certains estiment que leurs témoignages comptent là où d'autres paroles resteront absentes ? Les services complètent ou « remplacent » l'appel à collecte en cherchant des témoignages oraux auprès de personnes ou structures préalablement identifiées localement : élus, responsables d'administration, etc. Différents professionnels et corps de métiers sont sollicités afin de créer une collecte de témoignages plus exhaustive et représentative du territoire. Quels critères préalables pour faire appel à telle ou telle personne ? En effet, la collecte, pour le moment, s'avère assez inégale voire décevante, ici et là, et nécessite une approche plus directe, et certainement une approche contextualisée avec des critères prédéterminés. Si l'opinion publique a été sensible à l'appel, il est parfois difficile de témoigner. À Saint-Pierre-et-Miquelon, Valérie Coz rappelle le contexte surréaliste de cette période : « Ici nous avons été confinés six semaines alors que le virus n'a pas circulé [...]. L'insularité provoque un sentiment de double enfermement : les gens étaient enfermés chez eux mais aussi sur l'île avec la suspension de la majorité des rotations aériennes et maritimes. »

« Il faudrait interroger l'utilisation même du terme de "collecte" au sens archivistique, peu adapté à cet appel. »

Les archivistes précisent également que, dans cet appel à collecte, il ne faut pas oublier qu'un volet est dédié aux archives publiques. Ainsi, Delphine Roux, archiviste intercommunale, dresse un bilan négatif de l'appel à collecte auprès du grand public. En revanche, « cela a permis une meilleure collecte des archives relatives aux protocoles mis en place par les services municipaux [...]. Une commune collecte également les conversations entre les services lors du télétravail. Cela reste donc administratif ».

Sylvie Clair des Archives municipales de Marseille souhaite elle aussi nuancer cet enthousiasme quant à cet appel, largement relayé dans les médias : « La première question devrait être "pourquoi avez-vous conduit cette collecte ?" Elle est présentée comme une évidence alors qu'elle est loin de l'être [...]. Aux Archives municipales de Marseille, plusieurs personnes de l'équipe trouvaient, à juste titre, qu'il ne s'agissait pas d'une collecte scientifiquement bien encadrée mais j'ai lancé le projet. » Plusieurs professionnels témoignent d'un projet fédérateur qui représentait également une opportunité pour jouer un

rôle, en tant que service public, durant cette période exceptionnelle. Les services de communication des collectivités se sont aussi emparés du projet donnant une certaine visibilité à l'administration publique. Pour Marine Huguet des Archives nationales du monde du travail, il faudrait interroger l'utilisation même du terme de « collecte » au sens archivistique, peu adapté à cet appel qui est selon elle d'emblée « une opération de valorisation ». Et, *in fine*, une opération de communication ?

L'appel se poursuit au-delà du confinement et les services d'archives relancent leur communication sur ce sujet durant l'été. Certains ont choisi de clore l'appel fin juin, d'autres le maintiennent encore quelques semaines. Différentes valorisations sont envisagées comme des expositions ou de valorisation sur le web. Que retenir de cet appel à collecte sur le temps long ? S'agit-il d'archiver la mémoire émotionnelle ? Comment valoriser ces documents dans l'avenir ? Sur France Culture, Patrick Boucheron évoquait dans *Le cours de l'histoire*, le 26 juin 2020, cette mémoire émotionnelle et le rapport singulier au temps présent¹. Que restera-t-il dans nos mémoires de cette épidémie ? Que faudrait-il en conserver en priorité ? Et, pour faire écho aux propos de Bruno Latour en ouverture de ce dossier, comment dépasser l'opinion (et la simple émotion ?) pour repolitiser les citoyens dans leur environnement immédiat et dans la société et les débats qui la parcourent ? Quels rôles pour les services d'archives dans cet axe politique à l'issue de la crise ?

1. www.franceculture.fr/emissions/le-cours-de-lhistoire/2020-comment-archiver-le-temps-present

Marie-Anne Chabin, sur son blog et dans un billet daté du 1^{er} juillet 2020, évoquait les « dangers » de cette collecte « réactive » : « Pour conclure, une remarque plus distanciée : j'ai l'intuition (voire l'obsession) depuis quarante ans que ce que les historiens et plus largement les populations demanderont aux archives demain sera en bonne partie ce qui n'a pas été collecté en raison d'une vision trop immédiate et pas assez scientifique des archives. Il est bien possible que les utilisateurs des archives de l'an 2100 ou 2200 adressent aux archivistes de 2020 le même grief parfois adressé aux archivistes du XIX^e siècle : celui d'avoir été trop subjectifs dans la collecte d'une matière archivale qui n'est pas représentative de la réalité du moment, avec des sélections insuffisamment documentées qui conduiraient par exemple à "invisibiliser" les responsabilités du pouvoir [...]. Il est possible aussi qu'en 2100, les décisions du pouvoir ayant, par la force des choses, déserté les fonds d'archives publiques, on n'en trouve plus la trace que dans les serveurs des réseaux sociaux, peut-être ceux de l'archivage du web par la BnF dans le meilleur des cas². » *Quid* de l'archivage des décisions administratives et politiques, tant locales que nationales, durant cette

période inédite ? Que restera-t-il des élections municipales ? Sortir de l'émotion et de l'opinion, c'est aussi relire et analyser les propos et les décisions administratives, politiques et juridiques qui se prennent au jour le jour depuis le début de cette épidémie et qui en disent plus long sur notre démocratie que les journaux de confinement. Qu'avons-nous réellement vécu collectivement, si ce n'est la mise en œuvre d'une succession de gestes et procédures sanitaires nouvelles, que restera-t-il, dans nos archives, de ces enterrements sans cérémonie et sans les proches, des résidents d'EHPAD et de nos aîeux esseulés ?

Suite à l'appel à témoignages pour réaliser ce dossier, Sylvie Clair lançait l'idée, bienvenue, d'une journée d'étude sur cet appel à collecte, dans le prolongement de l'appel après les attentats de *Charlie Hebdo*. Gageons que ce dossier et les différents témoignages livrés par les professionnels pour sa constitution permettent d'ouvrir le débat et la réflexion auprès des professionnels.



Anne Clerc

Déléguée générale de l'AAF

2. www.marieannechabin.fr/2020/07/covid-19-et-archivage/



La crise sanitaire vue par des responsables d'archives d'établissements de santé

Pour tous les établissements hospitaliers, qu'ils soient situés dans une région fortement touchée par le virus ou non, la crise sanitaire a eu un impact direct sur le fonctionnement des services d'archives.

Sur ordre des agences régionales de santé (ARS), les hôpitaux et les cliniques ont stoppé l'activité programmée non urgente – les consultations externes et les hospitalisations – pour ouvrir des unités de prises en charge de patients Covid-19 et organiser les filières des patients Covid + et Covid -. Dans certains services d'archives, cela s'est traduit par l'arrêt ou la réduction des demandes de dossiers pour les consultations en dehors des demandes expresses de praticiens. Pour d'autres, l'activité de consultation en présentiel a été remplacée par de la téléconsultation ou des consultations téléphoniques pour lesquelles le recours au dossier a été maintenu. Quant aux hospitalisations, les médecins ont déterminé à l'aide du dossier papier (en complément du dossier patient informatisé), s'il s'agissait d'une urgence (qui nécessitait donc faire venir

le patient) ou si un report pouvait être envisagé. La baisse d'activité a été évaluée selon les services entre 20 % et 70 %. Parallèlement à cette baisse d'activité, la dématérialisation du dossier patient s'est accélérée avec le développement notamment de la téléconsultation et des questionnaires de consultation remplis dans les dossiers patient informatisés (DPI).

Si la diminution de l'activité « sortie de dossiers » a été commune dans des mesures différentes, la gestion des équipes d'archivistes a été disparate d'un établissement à l'autre. Dans certains établissements hospitaliers, l'intégralité des équipes a été maintenue en activité et sur site par solidarité. Cela a permis à beaucoup de réaliser des activités qu'il est parfois difficile de mener habituellement et de se recentrer sur son cœur de métier : la rédaction d'inventaire de magasins, le transfert



de dossiers plus anciens pour libérer de l'espace pour les nouveaux dossiers, la vérification/reprise des dossiers en attente de retour aux archives, les opérations de destruction ou bien la préparation de versement vers les Archives départementales, la récupération des archives après tri des services, la gestion des problèmes d'identités, etc.

Dans d'autres établissements, il a été demandé de mettre en place un service minimum par roulement des équipes et de recentrer les activités sur des missions prioritaires afin de garantir une continuité de service en cas de contamination du personnel ou de permettre le redéploiement de celui-ci sur des secteurs considérés comme prioritaires (prise de température à l'entrée de l'hôpital, sécurisation des accès, fonction logistique, etc.). Il faut noter que le plan blanc a été déclenché dans les établissements de santé. Concrètement, cela correspond à une mobilisation exceptionnelle du personnel dans un cadre exceptionnel. Les

agents peuvent être mobilisés sur n'importe quelle fonction décidée par le directeur ou la cellule de crise. Le télétravail a pu aussi être mis en place pour certains archivistes hospitaliers leur permettant d'élaborer des procédures, travailler sur des circuits de dossiers, des réflexions de réorganisations, avec des interruptions de tâches limitées. Le télétravail a posé des problèmes pour le management des équipes restées en activité sur site. Outre la mise en place des gestes barrières – port du masque, délivrance de solution hydroalcoolique, lavage des mains plus intensif, mise à disposition de lingettes et produits désinfectants pour les chariots et escabeaux –, certains services d'archives ont adapté la livraison des dossiers en mettant en place des « quarantaines » de dossiers patients dans des locaux tampons (de 24 à 72 heures), ou des protocoles spécifiques pour les dossiers de patient Covid en intensifiant la numérisation des documents natifs papier avec des règles parfois « légères ». Certains circuits de reprise et de livraison des dossiers ont été revus pour limiter le contact des agents des archives dans les services de soins ou au contraire pour être plus proches de l'organisation des filières Covid + et Covid -.

Annoncée comme une course d'endurance, ce fut et c'est encore, pour le responsable des archives, un marathon avec un démarrage vif et rapide sur un rythme soutenu : prises de décision sans réelle visibilité, réorganisations d'activité, élaboration ou réactualisation du plan de continuité d'activité, importantes informations et consignes très évolutives à synthétiser et à transmettre aux équipes, gestion/distribution des masques et des solutions hydroalcooliques quand le service a la chance d'en recevoir, gestion des peurs des archivistes face à un risque réel d'exposition.

« Cette période unique a mis en exergue l'utilité du service d'archives, et plus particulièrement le rôle du responsable des archives. »

Outre la gestion quotidienne (absentéisme, adaptation des organisations, etc.), soit le responsable des archives hospitalières s'est recentré sur ses missions premières, soit il a dû batailler pour permettre le respect de bonnes pratiques sur la dématérialisation, notamment pour éviter la destruction sans encadrement. En effet, cette période de crise sanitaire a servi, dans certains cas, de prétexte pour évincer le responsable des archives de la mise en œuvre de la dématérialisation des documents et la réduction du recours au dossier patient papier. En parallèle, certains se sont interrogés sur la collecte des documents des directions produits pendant cette

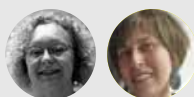
période (indicateurs quotidiens de prise en charge, notes internes de modifications des services dues au changement de niveau d'urgence, évolution des niveaux du plan blanc, témoignages et plans de communication de l'établissement, comptes rendus de cellule de crise, etc.) et ont réfléchi à la question de l'échantillonnage des dossiers des patients Covid, avec l'envie de collecter la mémoire pour garder trace et permettre aux généra-

tions futures de comprendre cette période historique. Les « archivistes-DPO » ont pendant cette période œuvré pour que le respect des règles du RGPD soit mis en œuvre notamment sur le développement de nouveaux usages comme la téléconsultation, la téléexpertise, la télésurveillance des patients à domicile. La loi d'exception sanitaire a autorisé la récupération de données à caractère personnel de santé sans que le patient puisse s'opposer à la collecte, au traitement et à la conservation, entraînant ainsi une réduction des droits des patients. Le conseil scientifique a même dû rappeler que les obligations autour de la recherche clinique étaient maintenues. Malgré ces points négatifs, certains archivistes-DPO ont trouvé leur place de DPO dans l'établissement : une personne-ressource.

Cette période unique est riche d'enseignements sur les comportements individuels et l'effet de groupe mais aussi sur l'investissement de beaucoup de professionnels pour s'adapter et se réadapter quotidiennement. Cette période unique a mis en exergue l'utilité du service d'archives, et plus particulièrement le rôle du responsable des archives. Cependant, il est fort probable que les services d'archives aient à se réinventer pour le « monde d'après » et pour répondre aux évolutions technologiques qui ont pris un essor important pendant cette période.

Marie-Laure Kervegant et Aurélie Leroy

Pour les membres de la section ayant envoyé un retour d'expérience de la crise sanitaire



RGPD, confinement et nouveaux outils : quelques réflexions

La période très particulière du confinement a été l'occasion de réfléchir à nos pratiques en matière de protection des données à caractère personnel et aux tentations qui peuvent se faire jour d'assouplir notre vision de ce qui est acceptable ou ne l'est pas. Sans apporter de réponse, il nous semble que se poser des questions sur nos pratiques est déjà une première étape utile.

En travaillant à distance, nous avons été confrontés à la nécessité d'utiliser des outils numériques dans des proportions nouvelles. Qui parmi nous s'est demandé si les « garanties appropriées » du RGPD étaient respectées quand nous utilisons nos ordinateurs personnels pour nos activités professionnelles ? Quels sont ceux qui, ayant pu récupérer des données sur une clé USB, ont pensé à les chiffrer ? Par ailleurs, l'usage des outils mis à disposition par l'administration (l'outil de visioconférence Lifesize au ministère de la Culture par exemple) a parfois été contourné au profit d'outils plus performants mais plus controversés. Ainsi, a fait l'objet de critiques la plateforme de visioconférence Zoom, qui a été une des applications les plus téléchargées pendant la période de confinement¹, pour sa politique de collecte et de conservation des données (hébergées aux États-Unis). On peut aussi évoquer Tchap, l'outil de messagerie instantanée mis à disposition par le ministère de la Culture, qui n'a pas réussi à concurrencer les groupes WhatsApp. Étions-nous légitimes à préférer l'efficacité à la sécurité ? Et, au-delà, comment s'assurer, le cas échéant, de la collecte des données créées avec ces outils ?

Souvent, des listes de numéros de téléphone portable ont été dressées pour pouvoir joindre les agents et leur indiquer l'avancement de la situation. Ce traitement avait pour base légale le consentement. L'administration a-t-elle bien explicité les finalités de la collecte de ces données ? Serons-nous vigilants pour ne pas conserver ces données au-delà de la durée de l'urgence sanitaire ? Ou alors, penserons-nous à adapter la finalité du traitement, en l'inscrivant plus largement dans une politique de maintien de contact en cas d'urgence ? Avec le déconfinement, le temps de la réflexion revient, notamment sur la frontière entre personnel et professionnel. Quelle communicabilité lorsque les enregistrements montrent l'intérieur d'appartements privés ? Là aussi, tout est affaire de consentement : on peut imaginer que dès lors que la personne filmée avait la possibilité de choisir l'arrière-plan de la vidéo, voire de préférer utiliser un outil de « floutage » (disponible sur les applications de visioconférence), ces enregistrements audiovisuels suivent le régime de communicabilité des informations évoquées, sans que la notion de vie privée de la personne filmée puisse être retenue. Mais avons-nous pensé à documenter nos traitements et à alimenter les registres de traitement de nos institutions ?

La période a également été l'occasion de s'interroger sur la frontière entre la protection des données à caractère personnel et la garantie de nos libertés individuelles et collectives. Parmi les exemples les plus emblématiques figurent l'application StopCovid et le recours aux caméras thermiques pour vérifier les



températures corporelles. La société du traçage numérique des individus est-elle celle que nous voulons ? Comme archivistes, dans la lignée du mouvement de collecte des témoignages du confinement mis en place par de nombreux services, peut-être devrions-nous bientôt décider si oui ou non nous voulons garder ces traces qui attestent que la société évolue. Reste à savoir si la conservation à titre définitif de ces données semblera plus attentatoire aux libertés que leur collecte et leur utilisation dans un moment de grande peur sanitaire...



Marie Ranquet

Responsable du pôle des Archives de l'Exécutif (1789-1870), des Assemblées et du contrôle de l'État
Archives nationales



Aude Roelly

Chef du département de l'Exécutif et du Législatif
Archives nationales

« Quand c'est flou, y a un loup ! ». Réunion de cadres scientifiques du département de l'Exécutif et du Législatif des Archives nationales par l'outil de visioconférence Zoom, 29 mai 2020

© Archives nationales

1. D'après Wikipedia, le nombre d'utilisateurs par jour est passé de 10 millions en décembre 2019 à 200 millions en mars 2020.



Conclusion

« Archiviste-communicant », « archiviste-DPO », archiviste garant de la mémoire du confinement, etc. Comme le dit Bruno Latour, les archives permettent de préserver nos libertés, l'information « juste », contextualisée, et notre démocratie. Les contraintes « imposées » par le confinement ont été l'occasion de s'adapter, mais pas uniquement. Il a fallu créer, imaginer, etc. Archivistes confinés, certes, mais archivistes innovants, surtout, comme vous le verrez dans les comptes rendus de l'ensemble des activités associatives qui se sont tenues durant cette période inédite.

Coordination : Anne Clerc